



Administration
WL id :
St id :

DOSSIER D'INSCRIPTION SECTION FRANCAISE - COLLEGE
ANNEE SCOLAIRE : 20..... / 20..... CLASSE :

Nom de l'enfant :
Prénoms :
Souligner le prénom usuel
Sexe : Masculin Féminin
Nationalité :
Date de naissance : Lieu :
Régime choisi : Panier repas Cantine

PART DE FONDATEUR

L'admission ne sera définitive qu'après règlement de la part de fondateur. Si les frais de scolarité d'un enfant sont payés par une société, cet enfant doit être inscrit avec une part de fondateur « A ».

- La part de fondateur est à la charge de ma société : A (Fournir une attestation de la société)
- La part de fondateur sera acquittée par moi-même : B.

FRAIS DE SCOLARITE

Je, soussigné(e)....., reconnais avoir pris connaissance des conditions de règlement des frais de scolarité, par trimestre, payables à réception de la facture. En cas de retard, des intérêts pourraient être facturés.

La facture sera adressée à l'attention de :

Nom de la Société* :

Adresse :
.....
.....

Date : _____
Signature précédée de la mention
manuscrite
« Lu et approuvé »

* Tampon de la Société et signature de la personne habilitée dans ce cas.
 Merci de cocher la case correspondante.

Cadre réservé à l'administration	
Date de rentrée :	_____ Report _____
Ets homologué :	_____ oui _____ non _____ Test _____ oui _____ non _____
N/E :	1 _____ 2 _____ 3 _____ 4 _____

INFORMATIONS CONCERNANT LA SCOLARITE DE L'ENFANT
Partie à compléter avec le Proviseur ou le Proviseur Adjoint

Nom et adresse du dernier établissement fréquenté _____

Cet établissement est Public français / Privé français sous contrat / Privé français non homologué / étranger (*rayez les mentions inutiles*)

Dernière classe fréquentée _____
Langue vivante I _____ Nombre d'année(s) d'étude _____
Langue vivante II _____ Nombre d'année(s) d'étude _____

Entrée en 6^{ème}

Section bi-langue Mandarin grand débutant Oui Non

Section bi-langue Mandarin non débutant Oui Non
(Un professeur de Mandarin évaluera le niveau de l'élève avant acceptation définitive.)

Entrée en 5^{ème}

Module Facultatif de Langue Allemand / Espagnol
(Rayer les mentions inutiles)

Latin (Module cumulable avec l'Allemand **ou** le Mandarin **ou** l'Espagnol) Oui Non

Section bi-langue Mandarin non débutant Oui Non
(Un professeur de Mandarin évaluera le niveau de l'élève avant acceptation définitive. Non cumulable avec l'Allemand **ou** l'Espagnol)

Entrée en 4^{ème}

Section orientale Mandarin non débutant 5H Oui Non
(Un professeur de Mandarin évaluera le niveau de l'élève avant acceptation définitive. Cumulable avec l'Allemand **ou** l'Espagnol)

Langue Vivante 1 bis Mandarin non débutant 3H Oui Non
(Un professeur de Mandarin évaluera le niveau de l'élève avant acceptation définitive. Cumulable avec l'Allemand **ou** l'Espagnol)

Langue Vivante 2 Mandarin débutant / Allemand / Espagnol
(Rayer les mentions inutiles)

Latin Oui Non
(Non compatible avec le Mandarin)

Entrée en 3^{ème}

Latin Oui Non
(Non compatible avec le Mandarin)

Informations complémentaires _____

INFORMATIONS CONCERNANT LES PARENTS

Adresse du domicile _____

N° de téléphone _____ N° de fax _____

Nom et prénom du père _____ Nationalité _____

Profession du père _____

Nom de la société _____

Adresse de la société _____

N° de téléphone (bureau) _____ N° de fax _____

N° de téléphone (portable) _____ E-mail _____

Nom et prénom de la mère _____ Nationalité _____

Profession de la mère _____

Nom de la société _____

Adresse de la société _____

N° de téléphone (bureau) _____ N° de fax _____

N° de téléphone (portable) _____ E-mail _____

PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

NOM et Prénom _____

N° de téléphone _____

Pièces à fournir pour l'inscription

Dépôt d'une demande d'inscription

1. Frais d'inscription (HK\$3800 par élève) – non remboursables après acceptation
Frais de gestion (HK\$500 par élève) – non remboursables
2. Une copie du passeport ou de la carte d'identité
3. Certificat de scolarité indiquant la dernière classe fréquentée
4. L'attestation de l'existence d'un contrat d'homologation avec l'Etat français (pour les élèves issus d'un établissement privé français)
5. Le dossier scolaire (les derniers bulletins scolaires, ...)
6. Une photo d'identité récente

Complément du dossier avant la rentrée de l'élève

1. Paiement de la part de fondateur (Catégorie A : HK\$ 110000 / élève ; Catégorie B : HK\$ 60000/ élève)
2. EXEAT (certificat de radiation) pour les élèves issus d'un établissement français
3. La totalité du dossier scolaire (les bulletins + fiche d'orientation)
4. Copie de l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de 5^{ème} si déjà effectuée

Nota :

- Les cours ne pourront débuter qu'après réception du dernier livret d'évaluation, EXEAT et le paiement des frais d'inscription et de la part de fondateur.
- Les chèques doivent impérativement être libellés à l'ordre du : « **French International School** »
- Le détail des parts de fondateur est disponible sur notre site internet www.lfis.edu.hk
- Pour les intégrations en cours d'année, il faut que l'enfant présente ses cahiers à ses nouveaux enseignants.

Je soussigné(e) _____ certifie l'exactitude des renseignements fournis.

Fait à _____, le ____/____/20____ **Signature**

NB : Veuillez à remplir scrupuleusement toutes les rubriques. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Le dossier complet devra être retourné à l'adresse ci-dessous

Lycée Français International « Victor Segalen »
165 Blue Pool Road
Happy Valley
Hong Kong - Chine

ANNEXE FINANCIERE

CONDITIONS FINANCIERES

Frais d'inscription

Les frais d'inscription et de gestion doivent être payés au moment du dépôt du dossier d'inscription. Ils sont payables par chèque (à l'ordre de "French International School") ou par virement bancaire.

- Frais d'inscription : 3800HKD non-remboursables si l'élève est accepté par l'école ou si il n'y a pas de réponse à notre lettre de mise à jour de la liste d'attente.
- Frais de gestion : 500HKD non-remboursables.

Part de fondateur

L'achat d'une part de fondateur est obligatoire avant l'admission d'un élève en classe :

- Catégorie "A" - part de fondateur de société HKD 110,000
- Catégorie "B" - part de fondateur privée HKD 60,000

Le remboursement ne pourra être effectué qu'après la confirmation de départ de l'élève et le règlement de tous les frais scolaires.

Paiement des droits de scolarité

Tout trimestre commencé est dû dans son intégralité.

Les frais de scolarité sont payés en 3 fois à réception de la facture (un paiement annuel est accepté):

- La 1^{ère} période financière comprend les mois de septembre, octobre, novembre et décembre.
- La 2^{ème} période financière comprend les mois de janvier, février et mars.
- La 3^{ème} période financière comprend les mois d'avril, mai et juin.

Exception pour la 3^{ème} période financière : L'élève qui quitte l'école entre le 1er avril et les vacances de printemps paie les frais de scolarité calculés au prorata si la lettre de préavis a été envoyée au chef d'établissement avant le 31 janvier.

Le paiement de la facture doit se faire avant la date d'exigibilité. En cas de paiement tardif ou partiel, des intérêts seront facturés sur la somme restante.

Arrivée pendant l'année scolaire

1^{ère} période financière : du 1er septembre au 31 décembre :

- Arrivée avant 1er novembre : les frais de scolarité sont dus dans l'intégralité pour la période financière correspondante.
- Arrivée après le 31 octobre : les frais de scolarité sont calculés au prorata pour cette période financière.

2^{ème} période financière : du 1er janvier au 31 mars :

- Arrivée avant le 15 février : les frais de scolarité sont dus dans l'intégralité pour la période financière correspondante.
- Arrivée après le 14 février : les frais de scolarité sont calculés au prorata pour cette période financière.

3ème période financière : du 1er avril au 30 juin :

- Arrivée avant le 15 mai : les frais de scolarité sont dus dans l'intégralité pour la période financière correspondante.
- Arrivée après le 14 mai : les frais de scolarité sont calculés au prorata pour cette période financière.

Préavis de départ et pénalités

Pour radier un élève de la Section Française du Lycée Français International, une lettre de préavis doit être envoyée au service des inscriptions (inscriptions@lfis.edu.hk ou fax : 2577 9658) au minimum 2 mois avant le début de la période financière :

- La date limite du préavis de départ à la fin de la 1^{ère} période financière est le 31 octobre.
- La date limite du préavis de départ à la fin de la 2^{ème} période financière est le 31 Janvier.
- La date limite du préavis de départ à la fin de la 3^{ème} période financière est le 30 Avril.
- L'année scolaire se terminant fin juin, l'élève qui ne fera pas la rentrée de septembre devra informer l'établissement au plus tard le 30 avril.

Préavis de 2 mois non respecté : Une pénalité correspondant à 2 mois de frais de scolarité sera facturée ou pourra être prélevée sur le remboursement de la part de fondateur.

Je, soussigné(e)....., déclare avoir pris connaissance des conditions financières citées en annexe et les accepte en toutes connaissances de cause.

A, le

Signature